

## Document

### Pétrole contre nourriture: Pasqua, Total et son PDG renvoyés en correctionnelle

(Associated Press)

#### **02.08.11**

La société Total, son PDG Christophe de Margerie et le sénateur UMP Charles Pasqua seront jugés - probablement en 2012 - pour des détournements qui pourraient avoir été commis en marge du programme onusien "pétrole contre nourriture" en Irak, a-t-on appris mardi de source judiciaire, confirmant une information publiée par l'hebdomadaire "Charlie Hebdo".

Une ordonnance de renvoi a été prise le 28 juillet dernier contre 19 personnes physiques et une personne morale, le géant pétrolier français Total.

L'ancien ministre de l'Intérieur Charles Pasqua est renvoyé en correctionnelle pour corruption et trafic d'influence. Total devra répondre de corruption d'agents publics étrangers, recel de trafic d'influence et complicité de trafic d'influence. Son PDG actuel Christophe de Margerie est renvoyé pour complicité d'abus de biens sociaux.

Deux anciens diplomates de haut rang seront traduits pour corruption: Jean-Bernard Mérimée, ambassadeur de France à l'ONU de 1991 à 1995, et Serge Boidevaix, ancien secrétaire général du Quai d'Orsay.

L'ordonnance de renvoi a été signée alors qu'en octobre 2010, le parquet de Paris avait requis en un non-lieu en faveur de Charles Pasqua, de Total et de neuf de ses salariés, dont Christophe de Margerie.

Le procès aura finalement lieu, probablement en 2012, ajoute-t-on de source judiciaire.

Ce dossier a été ouvert en 2002 sur les activités du groupe Total et des mouvements de fonds suspects de 1997 à 2001 entre des filiales du groupe et diverses sociétés basées à l'étranger.

L'enquête s'est ensuite dirigée vers d'éventuels détournements en marge du programme "pétrole contre nourriture" en Irak. Ce dispositif onusien a permis au régime de Saddam Hussein, alors soumis à un embargo, de vendre entre 1996 et 2003 du pétrole en échange de denrées alimentaires et de médicaments.

Les faits incriminés se seraient déroulés de 1996 à 2002. La justice soupçonne les dirigeants du groupe pétrolier français d'avoir mis en place un système de commissions occultes afin de bénéficier de marchés pétroliers mais également d'avoir contourné l'embargo des Nations unies contre l'Irak, mis en place en 1996. Total est ainsi soupçonné d'avoir acheté des barils de pétrole irakien via des sociétés écrans.